



RÈGLEMENT 2026

Challenge National Normand

Mercredi 16 septembre 2026
10h45 à 15h15

SECTIONS ET PRIX – 90 FEMELLES

- Femelles en cours de 1^{ère} lactation
- Femelles en cours de 2^{ème} lactation
- Femelles en cours de 3^{ème} lactation
- Femelles en cours de 4^{ème} lactation
- Femelles en cours de 5^{ème} lactation et +
- Meilleure Bouchère
- Meilleure Fromagère
- Challenge Longévité
- Challenge Inter-Régional
- Meilleure Mamelle Espoir
- Meilleure Mamelle Jeune
- Meilleure Mamelle Adulte
- Prix d'Honneur Espoir
- Prix d'Honneur Jeune
- Prix d'Honneur Adulte
- Grande Championne

CHALLENGE LONGÉVITÉ

- 4 lactations terminées ou plus
- 5 meilleures femelles sur le lait standard par jour de vie seront retenues
- Synthèse lait standard par jour de vie et morphologie/conservation

CALCUL MATIÈRE UTILE

MU = MG + MP

MG = Lait x TB / 1000
MP = Lait x TP / 1000

Les normes d'admission

Par lactation, on entend soit la lactation totale, si celle-ci est inférieure à 305 jours, soit la lactation de référence dans le cas contraire. Il suffit qu'une lactation et une seule passe ces normes. Toutes les vaches doivent être en lait, pas de section de vaches tarées. Pour les femelles en cours de 1^{ère} lactation, la lactation qualifiante de la mère doit répondre aux normes adultes. Pas de qualification sur les 100 jours.

	Matière utile (kg)*
1 ^{ère} lactation	421
2 ^{ème} lactation et +	504

*Moyenne raciale

Les lactations en cours non terminées ne sont plus qualifiantes.

Aucun minima n'est demandé pour les animaux issus d'exploitations en agriculture biologique.

Tout animal en concours devra avoir vêlé avant 3 ans en 1^{ère} lactation ou avant 4 ans en 2^{ème} lactation. Ensuite, l'âge au vêlage ne sera plus pris en compte.

Chaque femelle devra également avoir vêlé depuis moins de 12 mois à la date du concours.

Chaque femelle devra avoir vêlé au 15 août 2026 inclus.

Les femelles sont issues de l'Insémination Animale (avec contrôle du père uniquement).

Pour être admis à exposer, les éleveurs propriétaires ou les co-propriétaires détenteurs des animaux doivent obligatoirement être adhérents au Service O.S. Privilège à l'Organisme de Sélection en Race Normande et à jour de leur cotisation 2025 et être adhérents à un contrôle laitier officiel avec un contrat officiel. Sauf cas de force majeure, l'éleveur a l'obligation de présenter les animaux inscrits qui auront été retenus.

Les animaux doivent impérativement appartenir à l'éleveur propriétaire ou au co-propriétaire trois mois avant le jour d'entrée au salon, soit le 15 juin 2026.

Dans le cas où le nombre d'engagements serait supérieur au nombre de places disponibles, les normes d'admission pourraient être relevées à l'initiative de la Commission Concours.

La commission concours se réserve le droit de dédoubler une section et/ou de regrouper deux sections en fonction du nombre d'animaux engagés.

À l'issue de la sélection des animaux, tout changement doit être signalé à la commission de pré-choix.

Règlement sanitaire

La prophylaxie doit obligatoirement être réalisée sur les titulaires et les suppléantes. En cas de non-respect, l'éleveur sera interdit d'inscription lors du prochain concours organisé par l'Organisme de Sélection en race Normande.

Le règlement sanitaire et ses annexes sont disponibles dans votre espace adhérent, rubrique « Concours ».

Merci d'en prendre connaissance avant toute inscription afin d'anticiper les dates pour les analyses, les désinsectisations et les vaccinations (selon la situation de votre élevage).

N'hésitez pas à contacter votre GDS pour connaître précisément le statut de votre élevage et de vos animaux.

Inscriptions en ligne via l'agenda de notre site lanormande.com : **6 vaches inscrites maximum par élevage**

Clôture des inscriptions le mercredi 8 juillet 2026 à minuit